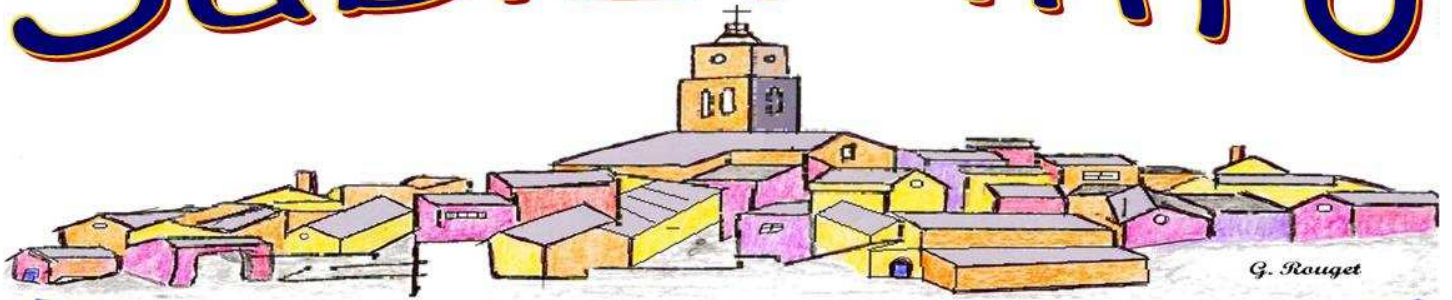


# Sablet-info



## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**Le Mot du Maire**

**Avril 2011**



Pour les collectivités, les mois de mars et avril voient fleurir une multitude de réunions budgétaires afin que crédits de dépenses et financement soient bouclés et travaux de l'année lancés.

A Sablet, les travaux d'extension des vestiaires coïncideront avec la fin des entraînements. Lors de la saison 2011/2012, la commune pourra ainsi, recevoir dignement les clubs durant les rencontres sportives.

Afin de finaliser la carte de l'intercommunalité sur toute la France, l'État souhaite un élargissement des communautés de communes existantes. Il charge les Préfets de proposer de nouveaux zonages. Le Préfet de Vaucluse a désormais donné une proposition de zonage élargie à la Communauté de Pays Vaison Ventoux, les élus de la COPAVO devront délibérer.

Le Plan Local d'Urbanisme, après remaniement suite aux différents avis des services de l'état et remarques du commissaire enquêteur, a été approuvé en réunion du Conseil Municipal le 08 avril 2011. Après publication et transmission en Préfecture, deux mois seront requis pour le recours des tiers. Le nouveau PLU pourrait donc être applicable le 08 juin 2011.

Pour les Festivités de l'été, je désire m'adresser aux boulistes qui trouveront une aire de jeux nouvelle, sur le terrain issu de la donation de Maître RASSAT à la commune Quartier l'Olivet, mise en état et qui sera dotée d'une fontaine pour leur rafraîchissement.

Je souhaite, à tous les Sablétais et amis en visite, de bonnes fêtes de Pâques ensoleillées comme en ce début de printemps.

*Claude Raynaud*

Publication éditée par la Mairie de Sablet – 84110 SABLET – Téléphone 04.90.46.90.19 – Télécopie 04.90.46.80.12 – e-mail: [sablet.mairie@wanadoo.fr](mailto:sablet.mairie@wanadoo.fr)

Directeur de publication: Claude Raynaud – Rédacteur en chef: Laurent Rambaud.

Comité de rédaction: A. Henny - B. Herman - M. Isenbart - S. Larguier – Claude Faravel - J.P. Larguier – L. Rambaud – J. Ripert - G. Rouget, D. Viallant

Mise en page et graphisme: Laurent Rambaud

Imprimerie: MAIRIE DE SABLET

Publication gratuite

Contact: [sablet.info@laposte.net](mailto:sablet.info@laposte.net)

Ne pas jeter sur la voie publique

# Sommaire

PAGE 1	<i>Le mot du Maire</i>
PAGE 2	<i>Sommaire - informations diverses</i>
PAGE 3	<i>Infos pratiques</i>
PAGE 4	<i>État civil - Infos diverses</i>
PAGE 5	<i>Pluviométrie- Don du Sang</i>
PAGE 6 - 7	<i>Espace Copavo</i>
PAGE 8-16	<i>Infos municipales</i>
PAGE 17-18	<i>Vie associative Sablétaise</i>

## A L'ATTENTION DE TOUS LES NOUVEAUX SABLETAINS

Les nouveaux habitants de la commune sont cordialement invités par la municipalité, les 6 et 21 juillet et les 10 et 24 août, lors des apéritifs de bienvenue offerts par l'office du tourisme. Chaque apéritif est précédé d'une visite guidée gratuite du village. Départ 17h30 devant l'office du tourisme.

*Le Maire, Claude Raynaud*

[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)  
ou en appelant le **0970818818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,  
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

explications page 14

## Sablet-info



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

*Vous pouvez retrouver votre Sablet-info  
sur le site:*

<http://sablet84.free.fr/News/SabletInfo/index.htm>

*Ou le demander par mail  
[sablet.info@laposte.net](mailto:sablet.info@laposte.net)*

*Toute l'actualité Sablétaise sur:  
<http://sablet84.skyrock.com>*



## INFO CONSOMMATEURS

LA NOUVELLE  
BOUCHERIE

De Thierry Bonfils

**Est désormais ouverte**

**Tous les lundi**

**De 8h00 à 12h30**

## INFOS PRATIQUES

### Mairie

Tél. : 04.90.46.90.19 et Fax : 04.90.46.80.12 e-mail : [sablet.mairie@wanadoo.fr](mailto:sablet.mairie@wanadoo.fr)

Du Lundi au Vendredi, de 8h00. à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers reçoivent sur rendez-vous

**COPAVO TEL 04 90 36 16 29 Télécopie 04 90 28 74 30**

**Bibliothèque 04-90-46-87-26 - e-mail : [sablet.bibliotheque@wanadoo.fr](mailto:sablet.bibliotheque@wanadoo.fr)**

Lundi 15h à 17h - Mercredi 14h à 17h - Samedi 9h à 11h 30

### Santé

Médecins : Tél. 04.90.46.93.79

Dentistes : Tél. 04.90.46.90.42 et 04.90.46.98.11

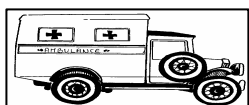
Kinésithérapeutes : Tél. 04.90.46.94.25

Infirmiers : Tél. 04.90.46.96.06 et 04-90-46-82-67

Pharmacie : Tél. 04.90.46.90.16 FAX 04 90 46 80 05 **PHARMACIE DE GARDE pour (Sablet,Vaison,Malaucène)04-90-41-73-32**

Centre anti-poison de Marseille : Tél. 04.91.75 25.25

### Sécurité



**Gendarmerie** : Vaison la Romaine : Tél. 04.90.36.04.17 – ou 17

**Pompiers** : Tél. 18 et avec portable : 112

**SAMU** : Tél. 15

**EDF/GDF**

Sécurité dépannage : Tél. **0810 333 584**

### EAU- « SAUR »

**Urgences : Tél. : 0 810 074 018** - accueil Rte de Tulette à Sainte Cécile les Vignes 04 90 34 00 82 fax 04 90 34 00 85

**ASSAINISSEMENT S.D.E.I.** Tel: 0810 439 439 et 0810 739 739

### Poste

Tél. : 04.90.46.90.49 et 04.90.46.97.68

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h15. et de 14h. à 16h.

Jeudi de 14h à 16h

samedi de 9h. à 11h30 pas de lever du courrier le samedi

### Syndicat d'Initiative Sablet

**OCTOBRE à AVRIL: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30**

**MAI à mi JUIN: même jours de 10h à 12h et de 15h à 18h**

**De mi JUIN à mi SEPTEMBRE: ouvert tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h**

Tél. 04.90.46.82.46. et 04.90.46.95.57

### Écoles

Tél. : 04.90.46.90.46 - Cantines 04 90 46 93 61

### Déchetterie de Vaison la Romaine

Tél. : 06.07.98.23.32

Du lundi au vendredi de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h 30 du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et 14h00 – 16h30 du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril

**Ouverte le samedi matin de 8 h 00 à 12 h 00**

Objets encombrants : prendre contact avec la Mairie de Sablet pour les dates de collecte

### Social

Sécurité Sociale : 826 allée Ambroise Croisât, Orange- Tél. : 0820.849.841 et 0820.900.900

Mutualité Sociale Agricole : 63 Grande Rue, Vaison- Tél. : 04.90.36.07.44 (du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 h. )

Assistante Sociale en Mairie de Sablet : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> **mardi** de chaque mois **uniquement sur rendez-vous** (tel 04 90 63 95 00)

### Conciliateur de justice

Contacter la Mairie de Vaison au 04 90 36 50 00

### Caisse d'allocations familiales

6, Rue Saint Charles à AVIGNON- Tél. : 04.90.27.87.00

### Perception de Vaison la romaine

Tél. : 04.90.36.00.29 – Accueil du public du lundi au jeudi de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h- vendredi 8h45-12h/13h-15h45

### Architecte Conseil

En Mairie de Sablet : le 3eme mercredi de chaque mois : Monsieur KERAR

### Cadastre

132, Allée Auvergne à ORANGE- Tél. : 04.90.51.29.00

### Équipement

Subdivision CARPENTRAS 1

Cours Jean JAURES à CARPENTRAS- Tél. : 04.90.67.63.47

### Assurance Groupama

Les lundi, mardi et vendredi de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h.

Le jeudi sur rendez-vous. Tél. : 04.90.46.92.43 et Fax : 04.90.46.72.93 en cas d'urgence le 0820 207 207

Syndicat d'initiative

**NOUVEAUX  
HORAIRE**



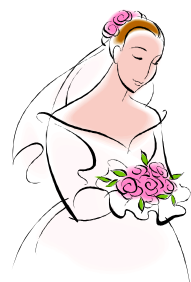
## INFOS PRATIQUES suite

### État Civil



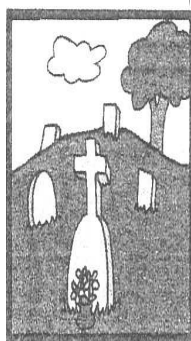
#### NAISSANCES

DE CAVEL Victoria, Maria, Francine le 17 Janvier 2011 à Avignon  
JAMET Lola, Jeanne le 17 Mars 2011 à Orange  
COSTANTINO—DOUX Mathieu, Cyrille, Maxime le 18 Mars 2011 à Orange



#### MARIAGES

Néant



#### DECES

GIRAUD Simone épouse AUBERY le 12 Janvier 2011 à Orange  
ROUSTAN Marie Rose épouse GRAND le 15 Février 2011 à Orange  
CUSSET Cécile, épouse MARTIN le 22 Mars 2011 à Gardanne  
ATOUIOUAL Azzedine le 29 Mars 2011 à Sablet

Mireille Isenbart



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

##### Communiqué de presse

Le préfet informe que la mise en service d'un vingtième radar automatique fixe en Vaucluse a eu lieu le mardi 4 janvier 2011 à 00h.

Il est positionné sur la route départementale 973, dans le secteur de la commune de cheval blanc sens Cavaillon/Mérindol.

La vitesse autorisée sur cette portion de route est de 90 Km/h

#### Communiqué Municipal

### CALENDRIER ANNUEL DES PERIODES D'INCINERATION DES VEGETAUX ET EMPLOI DU FEU

Règlementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, garrigues et maquis.

DU 01 JANVIER AU 28 FEVRIER

PERIODE AUTORISEE

DU 01 MARS AU 15 AVRIL

INTERDICTION (sauf dérogation)

DU 16 AVRIL AU 31 MAI

PERIODE AUTORISEE

DU 01 JUIN AU 15 OCTOBRE

INTERDICTION (Sauf dérogation)

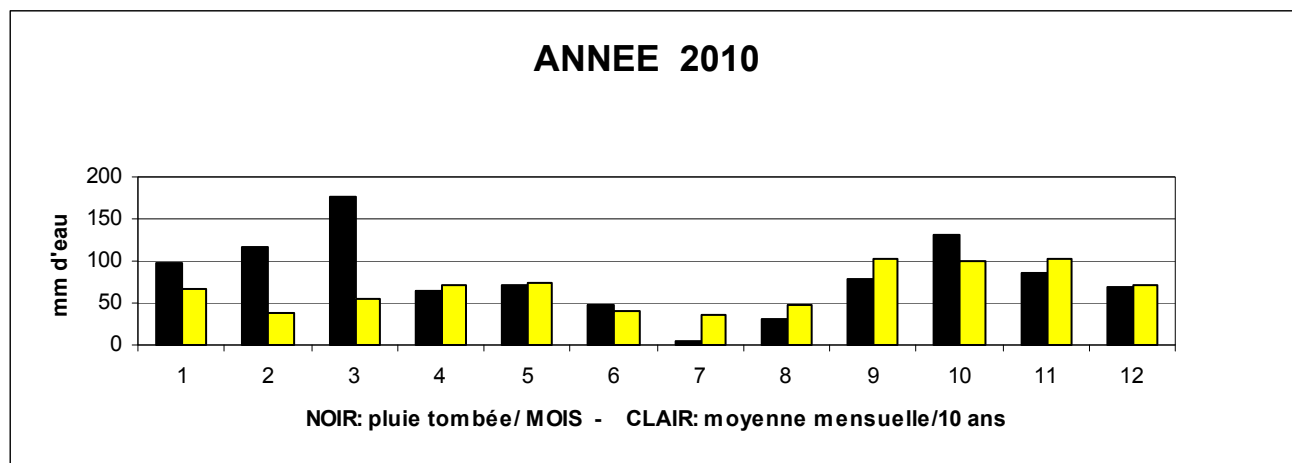
Du 15 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE

PERIODE AUTORISEE

INTERDICTION EN TOUTE PERIODE SI MISTRAL DE PLUS DE 40 KM/H.

## Pluviométrie

MOIS	PLUIE	MOYENNE/ 15 ANS
Décembre 2010	70 mm	70 mm
Janvier 2011	45 mm	67 mm
Février 2011	26 mm	37 mm
Mars 2011	95 mm	53 mm



Laurent Rambaud

## Don du Sang

la Prochaine collecte de Sang à Sablet aura lieu,



### A LA SALLE DES FETES DE SABLET

Le Mardi 26 Avril 2011  
 Le Lundi 11 Juillet 2011

de 15h30 à 19h30  
 de 15h30 à 19h30

Pour nous joindre: [Donneur-sang.sablet@laposte.net](mailto:Donneur-sang.sablet@laposte.net)

Claude Faravel



## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en

**Avril, Mai, Juin 1995**

Sont priés de venir s'inscrire sur les listes de recensement militaire

**dés leur seizième anniversaire**

Ou au plus tard le mois suivant.

Inscription en mairie de Sablet

**Du lundi au vendredi**

**AUX HEURES D'OUVERTURE**

Le Secrétariat

ACCUEIL COLLECTIF À CARACTÈRE ÉDUCATIF DE MINEURS (ACCEM)  
**CLUB "JEUNES" DE LA COPAVO**



Compétences de la COPAVO sept 2009  
 "Organisation et gestion du club de jeunes"

Créé en 2009 le "Club jeunes" de la copavo est dirigé par des animateurs diplômés qui prennent en charge les ados de 14 à 17 ans et les prés ados de 11 à 13 ans avec une autorisation parentale. Depuis 2010, Rasteau et Cairanne mettent à leur disposition une salle afin de décentraliser les animations. Pour la seule saison 2010, 167 ados ont adhéré, dont 71 filles et 97 garçons. La CAF et la MSA sont partenaires du projet point jeunes et viennent en aide aux municipalités. Les principaux axes des éducateurs sont l'apprentissage de la vie sociale, la prévention et l'éducatif pour être complémentaire à la famille ainsi qu'à l'école. Les activités 2010 ont été des stages de ski, bivouac dans le Ventoux, stage de futsal, ainsi qu'un projet européen. Le coût de l'adhésion est de 4 euros seulement par enfant, pour les diverses sorties seulement 30% restent à la charge des parents. Cette structure sera présentée aux jeunes de Sablét dans le courant 2011.

**CAHIER DES CHARGES=QUALITÉ DE L'ACCUEIL**

Le club de jeunes est labellisé par convention avec la DDCS

La CAF, la DDCS et la MSA ...cadre spécifique d'animation pré-ados/ados

**LES SORTIES**

- karting indoor
- Patinoire Montpellier
- Luge et raquettes au Ventoux
- Skate parc de Villedieu
- Match de handball Montpellier-Dijon
- Sortie VTT connaissance du territoire
- Visite des Calanques de Cassis
- Sortie Laser Game Avignon
- Descente du Ventoux sud en Vtt
- Biathlon en Vercors
- Sortie acrobatiche
- Sortie équitation dans les Alpilles
- Sortie Flyfish et bouée tractée mer
- Descente de la Sorgues en Canoë
- Visite de Marseille et baignade
- Sortie VTT et baignade à SERRÉ 05
- Carte aux trésors en Pays de Sault
- Sortie PAINTBALL à Mondragon



**LES STAGES**

- Stage de futsal
- Danse orientale
- Stage vidéo (jeunes reporter)
- Stage de capoeira
- Stage de magie
- Stage de plongeon
- Stage de natation synchro
- Stage de plongée libre
- Stage de natation
- Stage de judo jujitsu
- Stage MAO

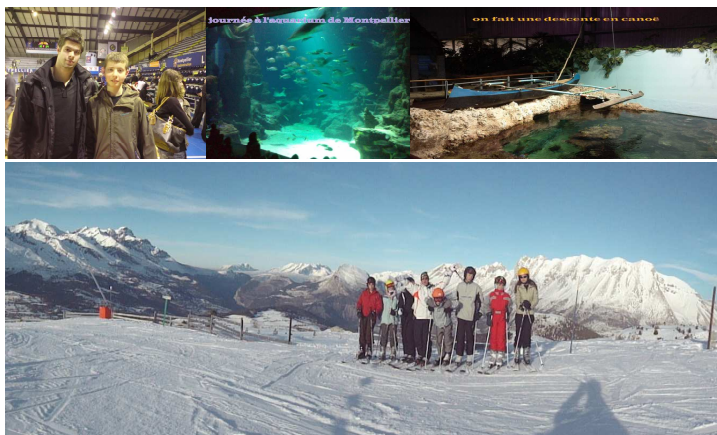
**Le Club Jeunes propose également une aide aux devoirs**

Le Club Jeunes de la Copavo propose dans le cadre de son Clas (contrat local d'accompagnement à la scolarité), une aide aux devoirs aux collégiens. En effet, afin de les aider dans leurs devoirs, les animateurs du Club Jeunes viennent chercher les collégiens volontaires devant la cité scolaire les mardis et vendredis, pour les amener dans les locaux du Club. Ils trouvent ainsi à la fois une aide méthodologique pour réaliser leur travail scolaire, et une ambiance sereine pour effectuer les devoirs. En plus de cette aide, les jeunes peuvent également pratiquer des activités artistiques afin de développer de nouveaux savoir-faire : réalisation de tableaux photos ou peinture sur toile, du multimédia avec l'utilisation de logiciels de graphisme, retouche et montage photographique.

Ces ateliers ont lieu tous les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30 et sont ouverts à chaque collégien fréquentant la cité scolaire de Vaison-la-romaine. Les collégiens intéressés peuvent se rapprocher du Club Jeunes pour s'inscrire à cette activité gratuite.





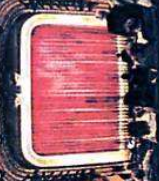



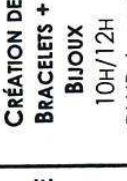
Dramane et Jérémy se feront un plaisir de vous accueillir et de vous aider dans votre scolarité (Tél. 04 90 28 76 66 – [clubjeunes@copavo.fr](mailto:clubjeunes@copavo.fr) – [www.copavo.fr](http://www.copavo.fr)).

PROGRAMME DES STAGES: page suivante





CLUB JEUNES DE LA COPAVO

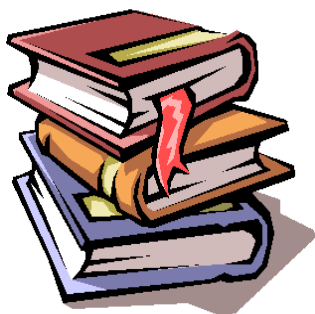
<b>LUNDI 18/04</b>	<b>MARDI 19/04</b>	<b>MERCREDI 20/04</b>	<b>JEUDI 21/04</b>	<b>VENDREDI 22/04</b>	<b>MARDI 26/04</b>	<b>MERCREDI 27/04</b>	<b>JEUDI 28/04</b>	<b>VENDREDI 29/04</b>
STAGE MIMES THÉÂTRE DES 2M À PUYMÉRAS 10H/12H	STAGE MIMES THÉÂTRE DES 2M À PUYMÉRAS 10H/12H	STAGE MIMES THÉÂTRE DES 2M À PUYMÉRAS 10H/12H	STAGE MIMES THÉÂTRE DES 2M À PUYMÉRAS 10H/12H	STAGE MIMES THÉÂTRE DES 2M À PUYMÉRAS 10H/12H	TENNIS 10H A 12H A PUYMÉRAS	STAGE FILM D'ANIMATION 10H/12H CLUB JEUNES	STAGE FILM D'ANIMATION 10H/12H CLUB JEUNES	STAGE FILM D'ANIMATION 10H/12H CLUB JEUNES
								
BATAILLE NAVALE GÉANTE 14H A 16H	TENNIS 10H A 12H A PUYMÉRAS	LIBRE D'ÉCRIRE 10H A 12H Au Club Jeunes	MULTISPORTS 10H A 12H 14H A 17H AU GYMNASSE ACTIVITES BASE BALL FLAGBALL	STAGE MIMES THÉÂTRE DES 2M À PUYMÉRAS 10H/12H	DECOUVERTE DU TERRITOIRE EN VTT 9H A 18H PRIX COPAVO QF1 = 5 € QF2 = 6 € QF3 = 7 € (10 JEUNES) 1ÈRE EXPÉRIENCE VTT NÉCESSAIRE	ESCALADE + GOLF (9 JEUNES) QF1 = 15 €, QF2 = 16 €, QF3 = 17 € 8H00 A 18H00 A AVIGNON	ATELIER CALLIGRAPHIE 10H A 12H CLUB JEUNES Avec l'accueil de jour du Carpe Diem	CRÉATION DE BRACELETS + BIJOUX 10H/12H CLUB JEUNES
REPORTAGE PHOTO COPAVO 14H A 18H RDV AU CLUB JEUNES	PAINTBALL A MONDRAGON 9H A 18H PRIX COPAVO QF1 = 10 € QF2 = 11 € QF3 = 12 € 16 JEUNES (13-17 ANS)	EQUITATION DANS LES ALPILLES 8H30 A 19H PRIX COPAVO QF1 = 10 € QF2 = 11 € QF3 = 12€ (15 JEUNES)	FUTSAL 14H A 16H AU GYMNASSE	SCOOTER, VÉLO, JEUX VIDEO, FILM PREVENTION... 14H A 18H AU CLUB JEUNES	RAID URBAIN INTER VILLES A AVIGNON 8H00 A 18H00 6 JEUNES	SECURITE ROUTIERE	TOURNOI DE FUTSAL	A BUIS 8H30 A 18H30 PRIX COPAVO QF1 = 2 € QF2 = 3 € QF3 = 4 € (14 JEUNES)
LA GRANDE FUREUR CLUB JEUNES 16H A 18H	LOUP GAROU CLUB JEUNES 14H A 18H	PICTIONNARY + JEUX COLLECTIFS 14H/18H CLUB JEUNES	MAQUILLAGE + MANUCURE + JEUX DE SOCIETE 14H A 18H CLUB JEUNES	MONTAGE PHOTO 14H A 16H AINSI QUE: TOURNOI DE FLECHETTES 14H A 18H + SOIREE GRILLADES 19H/22H CLUB JEUNES	CRÉATION DE DESSERT + ATELIER RECYCLAGE 14H/18H CLUB JEUNES			

RUE JULES MAZEN 84110 VAISON-LA-ROMAINE TÉL. 04 90 28 76 66 CLUBJEUNES@COPAVO.FR OUVERT TOUS LES JOURS DE 8H30 A 12H ET DE 14H A 17H30

matin après-midi



## Infos Municipales



### En passant par la bibliothèque ...

**4 391 Livres**

**C'est le nombre d'ouvrages appartenant à la bibliothèque.  
1253 pour enfants, 3072 pour adultes et 66 en fonds local.**

L'informatisation étant terminée, nous pouvons vous communiquer le nombre de livres dont dispose la bibliothèque.

A cela s'ajoute **1 295** livres prêtés par la Bibliothèque de Prêt de Sorgues service du Conseil Général du Vaucluse répartis de la façon suivante :

- **1 059** prêts courants avec un renouvellement de 500 ouvrages deux fois par an avec le passage du bibliobus
- **136** prêts permanents
- **100** prêts à durée variable (actuellement BD Adultes)

Vous pouvez consulter le catalogue collectif sur **[www.bibliotheques-voconces.fr](http://www.bibliotheques-voconces.fr)**.

\*\*\*\*\*

#### Nos achats printaniers :

Jean-Louis DEBRE	Jeux de haine
Françoise BOURDIN	Le testament d'Ariane
Nicholas SPARKS	Le porte-bonheur
Patrick CAUVIN	La nuit de Skyros
Jean RASPAIL	Le camp des saints
Patricia CORNWELL	Havre de morts
Danielle STEEL	Affaire de cœur
Irène FRAIN	La forêt des 29
Tatiana de ROSNAY	Rose
Guillaume MUSSO	L'Appel de l'ange
Diane DUCRET	Femmes de dictateur

### **Le concours de poésie, conte ou nouvelle 2011** **Dans le cadre de la journée du livre des 16 et 17 juillet 2011**

A noter sur vos agendas le thème de l'année 2011 :

« **La vigne, le raisin, les vendanges, le vin...** »

**POETES & ECRIVAINS A VOS PLUMES**

**ATTENTION DERNIER DELAI LE 07 MAI 2011**

Les imprimés concernant le concours sont à retirer soit dans votre bibliothèque, soit par mails: [Sablet.bibliotheque@wanadoo.fr](mailto:Sablet.bibliotheque@wanadoo.fr), soit par courrier bibliothèque de Sablet, 10 place de Verdun 84110 SABLET (joindre une enveloppe timbrée)

*Sylvie Larguier*



## Infos Municipales



### BRUITS DE VOISINAGE

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Il est bon de rappeler ces quelques règles de base que certains de nos concitoyens ne respectent plus :

-Le soir plus de bruit à partir de 22h00, pas plus de 3 décibels et ce jusq' à 7h00 le matin

-Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse à moteur thermique, tout matériel qui dépasse 5 décibels) peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

- Les dimanches et jours fériés de 10h30 à 12h00

-Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci aboient de façon répétée.

-Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toutes dispositions, pour que le voisinage ne soit pas troublé par le bruit provenant d'appareils de radio diffusion ou de production sonore. Il faudrait que chaque loueur de gîte, maison, chambre d'hôte fasse un règlement interne et l'affiche afin que nos amis européens ou étrangers ne soient pas pris au dépourvu quand ils louent car ils n'ont pas la même réglementation

#### POUR INFORMATION:

-La valeur limite du bruit est de 5 décibels en période diurne de 7h00 du matin à 22h00 et de 3 décibels en période nocturne de 22h00 à 7h00 le matin

*Dominique Viallant*

### STATION D'EPURATION



L'Agence Régionale Pour l'Environnement a rendu son rapport annuel sur les résultats de l'auto surveillance de la station d'épuration, pour l'année 2010. Elle a fonctionné de manière

satisfaisante toute l'année, exceptées des pointes de perturbations liées à des rejets de caves. La charge organique reçue a été stable par rapport à 2009. Toutefois, si l'on tient compte de l'ensemble des données, la charge moyenne a diminué de 48%. Cette baisse significative est la conséquence de la réduction des rejets de caves viticoles. La production de boues a été à hauteur de 75,4 tonnes.

En ce qui concerne la charge hydraulique, le débit journalier moyen a baissé d'environ 10% par rapport à 2009, diminution due à la suppression en Avril des rejets des deux sources canalisées dans le pluvial, ainsi que les travaux de rectification des écoulements effectués par les particuliers à la demande de la commune.

Il a été constaté que le suivi de l'exploitation est réalisé avec soin, ce qui nous conforte dans notre choix du fermier.

### VOIRIE



Les propriétaires dont les végétaux empiètent sur le domaine public doivent les faire tailler. C'est un problème de sécurité qui interfère sur les piétons et sur les véhicules, d'autant plus si ces arbres produisent des fruit, figes ou olives.

*Gilbert Rouget*

## RESULTATS 2010 ET BUDGETS 2011

### **Compte rendu conseil municipal du 21 MARS 2011**

#### **RESULTATS 2010**

Le compte administratif, Comptabilité générale, fait apparaître un solde positif de 488 769,46 euros dont 217.420,06 en fonctionnement et 271.349,40 en investissement. Avec un besoin de financement en investissement pour les restes à réaliser d'un montant de 55 050,60 euros le conseil municipal décide d'affecter la somme de 55 100 euros de l'excédent de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement 2011.

Le compte administratif Comptabilité assainissement fait apparaître un solde positif de 57 615,69 euros en section d'exploitation et un solde négatif de 12.920,05 en section d'investissement. Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 37.000 euros de l'excédent d'exploitation en réserve d'investissement pour 2011.

L'analyse globale de ces résultats montre que de nombreux projets d'investissements sont en cours de réalisation. La commune, grâce à une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, autofinance en grande partie ces dépenses d'investissement.

### **Compte rendu conseil municipal du 08 AVRIL 2011**

Le budget 2011 Comptabilité générale prévoit une section de fonctionnement équilibrée pour 994.858,00 euros et une section d'investissement équilibrée pour 791.591,40 euros.

Il est prévu des travaux de voirie: l'aménagement d'une portion du chemin de la Muse derrière le stade et les écoles, la réfection de divers tronçons de voiries, l'extension de réseau d'alimentation électrique et la fin du programme aménagement d'espaces publics près des écoles avec l'éclairage public, les espaces verts et jeux d'enfants.

Il est prévu des travaux de bâtiment : des travaux d'isolation thermique et phonique et climatisation réversible de certains bâtiments communaux afin de poursuivre le programme d'économie d'énergie. La fin des travaux d'extension des vestiaires et la réfection des courts de tennis dans le cadre du programme d'équipements sportifs.

Ces travaux seront subventionnés par le plan triennal passé avec le Conseil Général, par le Conseil Régional dans le cadre du P.A.S. intercommunal, et par des dotations. Le solde sera autofinancé par les excédents de 2010. Cette année encore le conseil municipal ne souhaite pas prévoir d'emprunt pour financer ces investissements.

Le budget 2011 Comptabilité Assainissement prévoit une section de fonctionnement équilibrée pour 85 623,51 euros et une section d'investissement équilibrée pour 104 689,77 euros. Il est prévu un provisionnement pour des travaux d'extension de réseaux d'assainissements « Chemin des Combes ». Ce provisionnement sera réalisé par les excédents de la section d'exploitation sur 2010, 2011.

Les projets des budgets 2011 reflètent la continuité de gros chantiers lancés en 2010 et restent raisonnés dans leur plan de financement. En effet, à nouveau cette année et depuis 20 ans les taux des taxes communales n'auront pas été augmentés et restent d'un niveau très faible par comparaison aux communes voisines.

Agnès Henny



## *Infos Municipales*

### *Sécurité routière Tous responsables*

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011,  
7 heures de formation sont obligatoires  
avant de conduire  
un 125 cm<sup>3</sup> ou un « scooter à trois roues »**

***Le ministère de l'intérieur confirme qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 une formation de 7h sera obligatoire pour tous les titulaires du permis B qui souhaitent commencer à conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm<sup>3</sup> ou un « scooter à trois roues » de plus de 50 cm<sup>3</sup>.***

**Un scooter à deux ou trois roues ne se conduit pas comme une voiture**

Sécuriser l'usage du deux roues-motorisé est un enjeu majeur de sécurité routière : en dix ans, la mortalité concernant cette catégorie d'usagers est passée de 9 à 28 % des personnes tuées sur la route.

Cette situation s'explique en partie par l'augmentation du parc roulant et par le transfert de bon nombre de titulaires du permis B qui ont opté pour un deux-roues motorisé notamment pour la conduite en ville.

Comme il en avait été décidé en comité interministériel de la sécurité routière du 18 février 2010, **une formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm<sup>3</sup>) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm<sup>3</sup> et qui n'en ont pas conduit au cours de ces 5 dernières années.**

Cette obligation, souhaitée par les représentants d'associations d'usagers motocyclistes qui participent à la concertation deux-roues organisée par la Sécurité routière depuis juin 2009, entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette formation spécifique sera dispensée par une école de conduite ou une association agréée. À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

Les usagers ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq dernières années sont exemptés de cette formation.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, les conducteurs de motocyclette légère ou de tricycle à moteur présenteront soit, ce certificat de formation, soit, un « relevé d'information » fourni par leur compagnie d'assurance, attestant de l'antériorité de la conduite d'un deux-roues motorisé. Le non respect de cette réglementation sera passible d'une amende de 4<sup>ème</sup> classe (135 €).

*Laurent Rambaud*

## La Formation BAFA

### Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs

#### Les objectifs de la formation

Le BAFA est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs, dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative.

**La formation BAFA a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :**

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs,
- Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective,
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

#### Collecte des encombrants



La municipalité met à la disposition des Sablétais une **collecte pour les encombrants** les matins des **1<sup>er</sup>** et **3<sup>ème</sup> jeudi du mois**. Cette collecte a pour but de récupérer quelques objets encombrants, lit ou machine à laver, pour des personnes ne disposant pas de moyen de locomotion adapté. En aucun cas ce service de doit servir à déménager totalement une maison, un grenier, pour ce faire les propriétaires doivent se débrouiller par leur propre moyen. Seulement deux camions d'encombrants sont acceptés à la déchetterie par jour de collecte et par commune afin de permettre le stockage et la gestion de ces déchets.

Pour la collecte vous devez venir **en mairie** vous faire **inscrire**, en indiquant précisément la nature de l'objet à récupérer. Le jour de la collecte **seuls le ou les objets indiqués** précédemment à l'inscription **seront enlevés**, afin de faciliter l'accès à tous de ce service.

*Agnès Henry*



## *Infos Municipales*

### **Déchets**

On constate avec regret la pérennité des digressions sur la commune, en ce qui concerne les déchets. Il est rappelé que les déchets ménagers, clos dans des sacs idoines, doivent impérativement être déposés dans les conteneurs et non à côté de manière à les soustraire à la convoitise des animaux divagants.

A ce propos, il est rappelé que sur la voie publique, les canidés doivent être tenus en laisse, et muselés selon leur catégorie, définie par les circulaires administratives

Le tri sélectif des déchets doit se faire de façon simple et correcte : ordures ménagères dans les conteneurs à couvercle vert foncé, magazines et journaux dans les conteneurs à couvercle bleu foncé et emballages creux dans les conteneurs à couvercle jaune. Le verre doit impérativement être jeté dans les conteneurs prévus à cet effet, et non mêlé aux ordures ménagères. Cartons d'emballage de grand volume et cagettes diverses jonchent le sol ou encombrant les conteneurs alors qu'ils doivent être apportés à la déchetterie intercommunale de Vaison. Cette attitude citoyenne devrait devenir un réflexe. Il en va de la propreté et la salubrité de l'environnement dans lequel nous vivons.

En ce qui concerne la collecte des encombrants qui se fait les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Jeudi de chaque mois, il est aussi rappelé que l'on doit se rapprocher de la Mairie pour préciser le lieu et la nature des objets à enlever, qui seuls seront enlevés.

### ***Ordures ménagères : projet de nouveaux conteneurs***

Dans le Sablet Info n°28 de Juillet 2010, nous avons évoqué une étude de faisabilité portant sur des bacs enterrés ou semi enterrés dans des points de collecte très spécifiques, et vidés par des véhicules portant un équipement plus sophistiqué que les bennes actuelles. En raison de la morphologie très particulière des villages de la COPAVO, de la structure intra-muros de Vaison et du coût, le projet a été abandonné.

### **Bornes à sulfatage**

Parce que l'eau est un bien précieux, et que son gaspillage a un coût non négligeable pour la commune, les bornes à sulfatage doivent faire l'objet de notre attention. Il ne faut pas oublier de refermer les vannes après usage, elles doivent servir uniquement à leur vocation (sulfatages), et ne pas présenter un environnement jonché d'emballages vides. La municipalité espère être entendue par les utilisateurs.

### ***Quelques rappels***

La vitesse de circulation dans l'agglomération est de 50 Kms/h., y compris dans les portions de routes départementales qui traversent celle-ci.

En raison du Plan Vigie-pirate toujours activé, les abords des écoles et de la crèche doivent rester libres. Il est encore constaté que des véhicules présentent une trop grande vitesse en approche des écoles et de la crèche.

Les vitesses doivent être impérativement réduites pour la sécurité des enfants et des accompagnants.

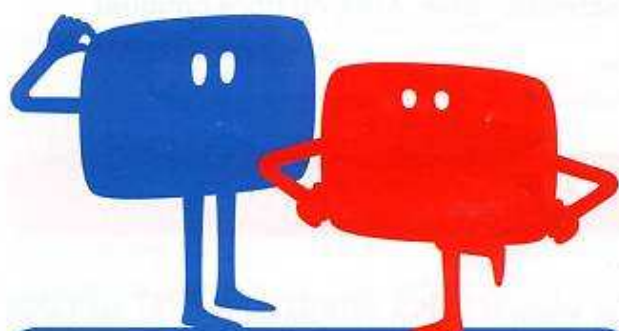
Les travaux qui risquent d'utiliser ou d'interférer sur une partie, si petite soit-elle, le domaine public doivent obligatoirement être déclarés en Mairie au Service de l'Urbanisme avant leur commencement. C'est ce Service qui juge si un Arrêté de Voirie est nécessaire. Les chantiers terminés, les maîtres d'ouvrage doivent impérativement restituer les lieux publics en leur état initial. La responsabilité des donneurs d'ordres ( maîtres d'ouvrage / maîtres d'œuvre ) est engagée. Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2007, les demandes de permis de construire et demandes de travaux sont applicables.

*Gilbert Rouget*

# La télévision tout numérique Pensez-y

Provence

Comment m'équiper?



Mon passage à la télé  
tout numérique?  
C'est le  
5 juillet 2011!



AVEC UNE ANTENNE RÂTEAU (ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise PériTel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec : un abonnement



AVEC UNE PARABOLE

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

• une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur TNT SAT  
• une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur FRANSAT

Je peux recevoir plus de chaînes avec : un abonnement



AVEC UNE BOX ADSL, LE CÂBLE OU LA FIBRE OPTIQUE

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement :



Orange, numericable, DARTY BOX



Bbox, SFR, Alice, free

Si mon immeuble ou mon lotissement est raccordé au câble, les chaînes gratuites de la TNT peuvent être accessibles avec un adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée. Je vérifie auprès de mon syndic ou de mon opérateur.

Je vérifie au préalable si j'habite une zone couverte ou non par la TNT : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

ou 0970818818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

*La télévision numérique, à quoi sa sert?*

L'arrêt de la diffusion analogique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes (notamment des chaînes en haute définition) ainsi que de nouveaux services (Internet haut débit sur tout le territoire).



**MANIFESTATIONS SABLETAINES 2011****AVRIL**

23 ET 24 AVRIL

 CONFERENCE sur le Karma -Venue d'un Lama Tibétain ☎06.17.37.50.46  
 rivages84@yahoo.fr
**MAI**1<sup>ER</sup> MAI

BROCANTE sur la place du village ☎04.90.46.84.64. - TOURNOI FOOT

6 MAI

CONCERT ROCK AU BAR 19h ☎04.90.46.90.24.

8 MAI

TOURNOI FOOT. - TOURNOI TENNIS ET REPAS

20 MAI

DEGUSTATION DES VINS devant le bar le soir ☎04.90.46.90.24.

28 MAI

JOURNEE NATIONALE DU QI GONG ☎04.90.46.87.08.

**JUIN**

2 JUIN

BROCANTE sur la place du village ☎04.90.46.84.64.

4 JUIN

FETE DE LA VIGNE ET DU VIN Cave Le GRAVILLAS ☎04.90.46.94.83.

5 JUIN

FETE DE LA PECHE Plan d'eau des Jardins ☎04.90.46.96.12.

9 JUIN

Visite du village sans apéro 16h Gratuit Rdv sur place

10 JUIN

CONCERT AU BAR ☎04.90.46.90.24.

18 JUIN

SPECTACLE DANSE SABLE ET RYTHME 21H30 Au stade ☎04.90.46.84.99.

21 JUIN

MARCHE ARTISANAL NOCTURNE Place du village

21 JUIN

Visite du village sans apéro 17h Gratuit Rdv sur place

21 JUIN

CONCERT ROCK AU BAR 19h ☎04.90.46.90.24.

24 JUIN

KERMESSE DES ECOLES SPECTACLE ET REPAS

25 JUIN

JAZZ DANS LES VIGNES Domaine de Verquière Trio Patrick Cabon

**JUILLET**

2 JUILLET

GALA PAR VITA DANCE 21H30 Payant ☎06.18.65.42.30

6 JUILLET

Visite du village avec apéro 17h30 Gratuit rdv sur place

15 JUILLET

COMMANDERIE DES CDR ☎04.90.46.90.24.

16-17 JUILLET

JOURNEE DU LIVRE

21 JUILLET

MARCHE ARTISANAL NOCTURNE Place du village

21 JUILLET

Visite du village avec apéro 17h30 Gratuit Rdv sur place

21 JUILLET

MOULES FRITES ET CONCERT AU BAR 19h ☎04.90.46.90.24.

24 JUILLET

JOURNEE 1900 Dans le village ☎04.90.46.84.64.

27 JUILLET

SOIREE JEUX Sur la place Gratuit de 18h à 22h

28 JUILLET

PISTOU Cave Le GRAVILLAS ☎04.90.46.94.83.

31 JUILLET

TOURNOI ET GRILLADES AU TENNIS

**AOUT**

5 AU 9 AOUT

FETE DU VILLAGE

10 AOUT

Visite du village avec apéro 17h30 Gratuit rdv sur place

12 AOUT

MUSIQUE PLACE DES BARRYS OT 7€ - 12 ans sans résa

19 AOUT

DEGUSTATION DES VINS AU BAR ☎04.90.46.90.24.

21 AOUT

JOURNEE DES ARTS-Peintres Sculpteurs dans les rues du village

24 AOUT

Visite du village avec apéro 17h30 Gratuit rdv sur place

28 AOUT

VIDE GRENIER sur la place du village ☎04.90.46.84.64.

**SEPTEMBRE**

7 SEPTEMBRE

Visite du village sans apéro 16h Rdv sur place

En SEPTEMBRE

BROCANTE sur la place du village ☎04.90.46.84.64.

17 SEPTEMBRE

JOURNEES DU PATRIMOINE visite du village sans apéro à 15h30

18 SEPTEMBRE

JOURNEES DU PATRIMOINE visite du village sans apéro à 15h30

24 SEPTEMBRE

PAELLA CONCERT FLAMENCO AU BAR 19h 04.90.46.90.24.

**NOVEMBRE**

19 ET 20 NOVEMBRE

CASTAGNADE ET VINS PRIMEURS GRAVILLAS ☎04.90.46.94.83.

VISITE DES CAVES ET DOMAINES DE SABLET TOUS LES JEUDIS A 11H RDV AU DOMAINE

Séverine Arnaud

## Risques naturels et technologiques sur notre commune



Les événements dramatiques du Japon ont ravivé dans la mémoire collective le spectre des séismes et celui des accidents industriels dimensionnant. Dans une culture du risque, plus que nécessaire dans le monde d'aujourd'hui, et sans tomber dans le catastrophisme, on ne

peut faire l'impasse de notions sécuritaires que nous souhaitons tous ne pas avoir à appliquer.

Notre commune est soumise à des risques naturels que sont l'inondation, le feu de forêt, le séisme, le mouvement de terrain. Ils sont explicités dans le dossier communal synthétique de Sablet consultable en Mairie. Aux risques naturels, il faut ajouter les risques industriels.

### Les risques naturels:

La commune est soumise au **risque inondation** de type crue torrentielle en raison de traversée du territoire par l'Ouvèze et par le Trignon qui délimite Sablet avec Gigondas. En cas d'inondation, il faut monter dans les étages, avoir une réserve d'eau potable et de vivres, avoir lampe de poche, radio à piles, vêtements chauds, la réserve de médicaments pour les personnes malades, ne pas prendre l'ascenseur ( pour éviter de rester bloqué ), écouter la radio locale pour connaître les consignes à suivre ( radio France Vaucluse 100.3 ), se tenir prêt à évacuer à la demande des autorités, ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.

Après, il faut aérer et désinfecter les pièces, chauffer dès que possible, ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche, ne consommer l'eau du puits ou du forage qu'après en avoir fait vérifier la qualité.

La commune est soumise au risque **feux de forêts** en raison de zones boisées, notamment la forêt de Cheval Long et quelques zones en bordure d'Ouvèze. Pendant l'évènement, il faut ouvrir les portails pour faciliter l'accès aux pompiers, fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner du bâtiment si possible pour éviter une explosion, rentrer dans le bâtiment le plus proche, écouter la radio locale signalée supra, fermer portes et volets, aérations des cheminées, boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation, suivre les instructions des pompiers. Enfin, éteindre les foyers résiduels dès que cela est possible.

Troisième risque, le **mouvement de terrain**, ciblé dans la zone forestière du Nord-Est de la commune classée en zone d'instabilité potentielle. Pendant l'évènement, il faut fuir latéralement en réagissant très vite, gagner les hauteurs les plus proches, écouter la radio et ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Enfin, dernier risque naturel mais pas le moindre, le **séisme**. C'est à mon avis le plus meurtrier, tant par ses effets directs que par les phénomènes qu'il peut engendrer. Il n'existe pas à l'heure actuelle de moyen fiable pour prévoir où, quand et avec quelle puissance il va se produire. Pour mémoire, un tremblement de terre a secoué Sablet en 1886 sans faire de dégâts ni de victimes. La commune de Sablet est en zone sismique classée « 1 a » qui correspond à une sismicité très faible mais non négligeable. Architectes, maîtres d'œuvre et

constructeurs doivent en tenir compte dans leurs épures et leurs ingénieries.

Il est rappelé que dès que l'on ressent les premières secousses et que l'on est dans un bâtiment, il faut s'abriter sous une table solide, un lit, un angle de mur, s'éloigner des fenêtres et des vitrages, ne plus fumer, ne pas téléphoner, couper eau gaz et électricité, ne pas fuir pendant les secousses (risque de chute d'objets). Si l'on est dans la rue, s'éloigner des bâtiments (chutes de pierres), à défaut s'abriter sous un porche, s'éloigner des fils électriques. Si l'on est dans un véhicule, rester dans le véhicule en s'éloignant des constructions et des fils électriques. Ne jamais toucher ceux-ci lorsqu'ils sont à terre. Après le séisme, il faut évacuer le bâtiment en prenant les objets de première nécessité, en fermant eau, gaz et électricité. Se tenir évidemment à l'écoute de la radio. En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre des parois.

### Les risques industriels:

Le second volet de ce diptyque des risques qui concernent notre commune, est constitué par les risques industriels. Ils peuvent être fixes et localisés dans des établissements mettant en jeux ou utilisant des produits et des procédés dangereux, ou mobiles comme les transports de matières dangereuses. Sablet ne comporte pas d'établissements classés de type « Sévésos 1 », encore moins de « Sévésos 2 », ce qui est pour nous une grande chance. Le seul danger que nous puissions redouter ce sont les TMD (Transports de Matières Dangereuses) circulant sur les départementales 7 et surtout 977 (axe Bollène, Vaison, Orange). Le danger d'un accident généré par ces transports, selon les produits véhiculés, pourrait se manifester sous forme d'explosion, d'incendie, d'épandage au sol, et en aérosols sous forme de particules de produit chimique diffusées par le vent ( nuage toxique ) selon un algorithme que les pompiers des cellules chimiques connaissent bien ( diffusion gazeuse ). Dans un cas pareil, il faut signaler le sinistre pour éviter un sur-accident, demander aux personnes à proximité de s'éloigner, donner l'alerte. En cas de fuite, ne pas toucher ni entrer en contact avec ce produit, ne pas toucher au produit s'il est répandu au sol, quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche. Fermer portes et fenêtres, obturer les entrées d'air, arrêter les ventilations, ne pas fumer. Il faut se conformer aux consignes données par les services de secours. Une fois le danger écarté, aérer le local de confinement.

Pour que le propos soit presque complet, il faut préciser que notre commune ne doit pas être impactée par le risque nucléaire en raison de son éloignement par rapport au Tricastin, à Marcoule, à Cadarache.

Si aucune installation nucléaire de base n'est installée en Vaucluse, il faut savoir qu'il existe tout un arsenal de plans d'urgence et de mesures de précautions pour réduire la vulnérabilité au risque. Tout le territoire national et l'espace aérien sont surveillés par l'Institut de Radio Protection et de Sécurité Nucléaire grâce aux réseaux d'alerte Téléray et AS. Dans l'hypothèse d'un accident, il faudrait avoir la même attitude d'écoute de radio, de confinement qu'avec le risque chimique. Toutefois, pour sortir, il serait impératif d'en avoir reçu l'ordre par les autorités.

\*\*\*\*

Pour faire face à ces situations, notre commune est dotée d'un Plan Communal de Secours, sur lequel nous avons greffé un plan neige, suite aux événements climatiques du 8 Janvier 2010. Notre plus grand souhait est de ne jamais avoir à mettre en action un volet, que ce soit pour le naturel ou le technologique.

Gilbert Rouget



## De nouveaux Boucher à Sablet



Un mois après sa réouverture, la boucherie de Thierry et Myriam Bonfils, voit croître sa clientèle de jour en jour. Boucher de profession depuis une trentaine d'années, Thierry assure la continuité de ce commerce de proximité si important pour la vie du village. *"Nous tenons à remercier l'ensemble de notre clientèle",* déclarent Thierry et Myriam, *"nous ferons tout notre possible pour ne pas la décevoir. Qualité d'accueil et qualité du produit resteront les maîtres mots de notre détermination"*. Souhaitons longue vie à cette boucherie ainsi qu'à tous les autres commerces Sablétais.

## Le club des Retraités En pleine activité



150 adhérents, une cinquantaine de participants à chaque manifestation, telle est l'image positive que l'on peut accorder au Club des Retraités. 5 repas, 4 voyages et des rencontres les mercredis, une année 2011 bien remplie.

Le bureau 2011: Président d'honneur Claude Raynaud, présidence collégiale Gaétan Favier, Brigitte Puyau et Janine Favier. Trésorière Christiane Descours, secrétaire Georgette Durand. Membres: Roger Frégière, Pierre Roux, Lucienne Baud, Magali Flor, Joseph Bonaldi, Raymonde Orsatelli, Gisèle More et Danielle Ibaney.

Contact et renseignements: Gaétan Favier 04 90 83 12 05, Brigitte Puyau 04 90 46 97 61.

## "de fil en aiguilles" fait son assemblée générale



C'est dans une ambiance familiale que les quatorze membres de l'association "de fil en aiguilles", créée en 2009, se retrouvent tous les vendredi après-midi. Au programme toutes les techniques de couture, patchwork, trapunto, et bouts. La fabrication et le montage des ouvrages, réalisés par les membres, permettent des rencontres et des échanges au sein d'autres groupes qui pratiquent les mêmes loisirs créatifs. Une exposition de toutes les réalisations aura lieu fin juin à la chapelle saint Nazaire. Lors de l'assemblée générale, à la maison des associations, la présidente Esther Vincent a retracé l'activité de l'année écoulée, ainsi que les projets 2011, notamment rencontres et sorties avec d'autres clubs.

Les membres du bureau: Présidente Esther Vincent, secrétaire Alain Chauvet, trésorière Marie-Paule Bouyer.

Cotisation annuelle 10 euros. Renseignements Esther Vincent 04 90 46 90 84

## Les "Verticales" des vins un salon international à Sablet



Pour la première édition des "verticales" des vins de Sablet, le succès était au rendez-vous. Organisée par le syndicat des vignerons de Sablet, dans le cadre des découvertes de la vallée du Rhône, cette première rencontre entre professionnels du vin a été un franc succès. Vignerons, producteurs, restaurateurs, et négociants se sont rencontrés à Sablet, à la maison des associations, pour un salon dégustation à taille humaine, permettant des échanges directs propices aux affaires, tout en découvrant les spécificités des vins d'appellation Sablet. La presse internationale spécialisée, suisse, danoise, japonaise et allemande était présente sur ce salon. Reconnue depuis 1974, l'appellation représente 230 ha de vignobles.



## Vie associative

Par Laurent Rambaud

### Assemblée Générale Des Donneurs de Sang



"15% de plus, c'est l'augmentation du nombre de personnes qui se sont présentées au don du sang en 2010 à Sablet, cette augmentation est seulement due au nombre de collectes, qui est passé de 4 à 5 par ans", c'est par cette phrase que Claude Faravel, présidente de l'amicale des donneurs de sang de Sablet a ouvert l'assemblée générale 2010. Elle a eu lieu le mercredi 9 février à la maison des associations. La grande question de l'ordre du jour était, comment mobiliser plus de donneurs. Quelle tranche d'âge contacter et comment, toutes ces questions feront l'objet d'une prochaine réunion. Depuis fin 2008 les collectes ont lieu à la salle des fêtes de Sablet, cette salle permet par sa taille et sa climatisation d'accueillir les personnes dans de très bonnes conditions, également de faire des collectes de plasma. Une tombola gratuite est organisée à chaque collecte, permettant de gagner des bons de restaurant. Rappelons que l'on peut donner son sang de 18 à 65 ans et qu'il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour donner.

Les chiffres de 2010: 145 donneurs, 1124 poches prélevées, 1 don de plasma et 5 nouveaux donneurs.

Le bureau: présidente Claude Faravel. Vice présidente, Virginie Vincent. Secrétaire, Laurent Rambaud. Secrétaire adjointe, Monique Bertrand. Trésorière, Sylvette Ollivier. Trésorière adjointe, Nathalie Raynaud.

**A noter:** Les prochaines collectes de 2011 : mardi 26 avril, lundi 11 juillet, mardi 20 septembre, mardi 29 novembre. Toutes les collectes ont lieu de 15h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Sablet.

### Tennis Club: Une équipe féminine défend les couleurs de Sablet



Pour cette rencontre de tennis contre le club de Pernes les Fontaines, les Sablétaines ont eu à en découdre sur leur terrain. Dans le cadre du championnat départemental féminin, des 17/18 ans deuxième division, cette dispute se jouait en deux simples et un double. Si l'équipe de Sablet s'est imposée dans le double elle a dû s'incliner dans les deux simples. Composée de Manon Ganichot, Camille Agier, Constance Cunty et Romane Leroy, l'équipe locale s'est promise une bonne revanche.

### Cours d'art floral chez GB fleurs



Effervescence dans la boutique de Gisèle Bonnet, 4 personnes s'étaient inscrites pour participer à la première session des cours d'art floral. Pour 30 euros Gisèle, artisan fleuriste, vous guide dans la composition florale de votre choix, composition, bouquet rond, mini jardin ou mur de fleurs. La formation comprend, les fleurs, le contenant, et quelques accessoires, votre composition vous appartient.

### Évacuation surprise à l'école



Il a fallu moins de deux minutes pour mettre en sécurité élèves et personnel, l'ordre et le calme étaient de rigueur.